

## **Critères obligatoires pour procéder à une évaluation du trouble de traitement auditif (TTA)**

Avant de faire un rendez-vous pour un(e) patient pour une évaluation du TTA, il / elle doit :

- être âgé de 7 ans ou plus**
- être affluant en français ou en anglais
- avoir de la difficulté à l'école ou dans les environnements de travail
- avoir un langage intelligible
- être capable de comprendre des directives simples
- être capable de répéter des mots et des phrases
- avoir un potentiel intellectuel qui semble se situer dans les limites de la normale
- ne pas présenter avec un diagnostic pouvant expliquer les difficultés rencontrées (ex.: spectre de l'autisme, retard global du développement, syndrome quelconques, trouble du langage)
- ne pas présenter de surdité de type périphérique (ex.: perte auditive diagnostiquée, port d'un appareil auditif, infections d'oreilles, etc.)
- présenter certaines caractéristiques typiques du TTA aux tests de dépistage du TTA et / ou à l'histoire de cas

## **Caractéristiques typiques du trouble de traitement auditif (TTA)**

- Difficulté à prêter attention à et/ou à discriminer des sons
- Difficulté à se rappeler et/ou reconnaître des sons
- Difficulté à comprendre l'information auditive – peut avoir besoin de temps supplémentaire à traiter l'information
- Difficulté à entendre s'il y a trop de bruit de fond
- Difficulté à suivre des conversations
- Difficulté à suivre des consignes verbales avec plusieurs étapes (directives complexes)
- Difficulté au niveau du développement de la parole et/ou du langage
- Difficulté avec l'orthographe (épeler), la lecture et/ou l'écriture
- Peut être facilement distrait ou à de la difficulté à demeurer concentré
- Ne semble pas écouter ou est souvent “dans la lune”
- Pauvres habiletés d'écoute et/ou peut être fatigué après une longue période d'écoute
- Le rendement scolaire ne correspond pas au potentiel d'apprentissage
- Fonctionne mieux / amélioration du rendement sur une base individuelle (situations un-à-un)